

Comité Directeur de la LEGE

Procès-verbal de la réunion du 03/12/2020

Modalités : visioconférence
Date : jeudi 3 décembre à 20h30

Liste des participant(e)s :

| | |
|-------------------------------------|----------|
| Régis NOIZET - Président de la LEGE | présent |
| Dr. Simone ACKERMANN-HUBLAU | |
| Delphine BERGMANN | présente |
| Aurore JACQUESSON | présente |
| Julie GRIGGIO | |
| Claude ADRIAN | présent |
| Rachid HEDDACHE | présent |
| Thierry HUSSER | présent |
| Stéphane JOUNIAUX | présent |
| Bernard LECLERC | présent |
| Jean-Pierre LIST | présent |
| Julien MAHIEUX | |
| Laurent MORVRANGE | présent |
| Etienne ROBERT-DEHAULT | présent |
| Daniel ROOS | présent |
| Christophe TEJEDO-CRUZ | présent |

1) Liste des suppléants invités

| | |
|---|---------|
| Pierre LEVEBVRE | présent |
| Christian SIMON | présent |
| Delphine DAVIDOU, Laure POUILLON, Jordan AKERMANN | |

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2020
- 2) Résultat du vote de l'AG du 28 novembre 2020
- 3) Proposition du Président pour la composition du Bureau
- 4) Vote de ratification de la composition du Bureau
- 5) Liste des Directions à créer
- 6) Vote de ratification des Directions et de leur Directeur
- 7) Organisation des travaux des différentes instances
- 8) Note d'information : LEGE – CDJE – CLUBS
- 9) Questions d'actualité



Régis NOIZET salue toutes les participantes et tous les participants à cette visioconférence du nouveau Comité Directeur. Il les remercie pour leur présence ce soir, tout en les rassurant sur la fréquence des réunions qui ne devrait pas être trop importante, même en visioconférence.

Régis présente un PowerPoint dont la première page était un quiz avec des chiffres significatifs pour la LEGE (77,14 % 97 % 80/20 3.685 5/12/2020 15/12/2020 20/01/2021 30.783 et 13.084 €). La liste présentée passe à 97,04 %, 80/20 ou 20/80 est une loi du marketing, 3.685 le nombre de « licenciés A » à ce jour en forte baisse par rapport à 2019, 30.7883 + 13.084 € la trésorerie disponible à ce jour.

1) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2020**

L'approbation du compte rendu de la réunion du Codir du 10 novembre est mise au vote. Pas de vote contre ; 3 abstentions : Bernard Leclerc, Stéphane Jouniaux et Laurent Morvrage. Laurent Morvrage précise par un message dans « le chat » qu'il s'était abstenu car non présent à cette réunion.

➡ Le procès-verbal est adopté.

Régis Noizet en profite pour rappeler que l'approbation d'un compte rendu ne consiste pas à faire un deuxième vote sur les décisions déjà prises mais uniquement d'apprécier sa complétude et son exactitude.

Jean-Pierre List précise qu'il a proposé de rédiger un compte rendu synthétique des réunions du Codir en plus du PV de séance. En effet, le PV était jusque-là mis en ligne sur le site Internet de la LEGE dont la consultation est totalement libre, y compris pour des personnes étrangères à nos Clubs. Par ailleurs, le détail des débats internes au Codir n'a pas de nécessité à être public. Un procès-verbal public de la réunion conduirait nécessairement à le rendre « politiquement correct » en rendant publiables d'éventuelles prises de position très affirmées.

2) **Résultat du vote de l'AG du 28 novembre 2020**

L'Assemblée Générale a été organisée le 28 novembre « par voie électronique » conformément à la décision prise par le Comité Directeur lors de sa réunion du 10 novembre 2020.

La convocation pour l'Assemblée Générale et l'annonce des modalités pratiques ont été adressées à tous les Présidents de Clubs du ressort de la LEGE par courriel le 13 novembre 2020. Un complément sur les rapports d'activité des Commissions a été envoyé le 21 novembre. Les adresses mail utilisées sont celles qui ont été déclarées par les clubs sur le site de la FFE.

Le vote électronique a été organisé par l'envoi d'un bulletin de vote via Google Forms. Les réponses ont été directement reçues par le Comité de Surveillance des Opérations Électorales qui a donc été le seul à pouvoir prendre connaissance des réponses, à réaliser des contrôles de validité sur la base de l'adresse mail et à appliquer la pondération en fonction du nombre de voix attribué par la FFE à chaque club.



Ligue des Échecs du Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Association loi de 1901 (RNA W543009501) - Siret : 823834 908 00019
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Adresse de gestion : 9 Lotissement La Charme – 08310 La Neuville en Tourne à Fuy
www.echecs-grand-est.fr @ ligueechecsgrandest@gmail.com



La LEGE remercie les membres du CSOE, dont le Président Eric DELMOTTE, pour leur implication et pour le travail réalisé.

44 clubs sur 115 (soit 38 % des clubs) ont participé au vote. La CSOE a invalidé 3 votes : 2 votes pour non-concordance des adresses mail et un autre reçu en double.

Les suffrages exprimés représentent 135 voix sur un total de 175 (soit 77 % des voix).

Cela signifie certainement que tous les « grands clubs » ou presque ont participé au vote et qu'un certain nombre de clubs de taille moins importante se sont abstenus. Régis Noizet souligne qu'il faudra dans les mois à venir faire en sorte que ces clubs puissent eux-aussi attendre un « service » de la part de la LEGE ou tout au moins se sentir plus concernés par les actions de la LEGE.

À noter que selon les statuts de la LEGE aucune des décisions soumises au vote ne nécessite de quorum particulier, sauf pour la dissolution de l'association.

a) Vote pour l'élection du Comité Directeur

Une seule liste de candidats conduite par Régis NOIZET avait été déposée.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votes pour : 38 soit en voix : 131 sur un total de 175 voix possibles

Nombre d'abstentions : 3 soit en voix : 4

Il n'était pas proposé de votre contre puisqu'il n'y avait qu'une seule liste en présence.

➡ La liste conduite par Régis Noizet a été élue.

Le Président remercie toutes les colistières et tous les colistiers d'avoir accepté de participer à cette élection. Il exprime le vœu de pouvoir compter sur leur contribution tout au long des 4 années à venir, pour permettre à la LEGE de jouer pleinement son rôle au service des CDJE et des Clubs de son territoire. Le précédent Comité avait perdu un (trop) grand nombre de ses membres en cours de mandat.

b) Vote pour la résolution N° 1 : élection de Jean-Paul GRIGGIO comme Président Honoraire de la LEGE

Nombre de votes pour : 37 soit en voix : 126

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 4 soit en voix : 9

➡ Jean-Paul GRIGGIO a été élu Président Honoraire de la Ligue des Echecs du Grand Est.

c) Vote pour la résolution N° 2 : Approbation du Rapport Financier – exercice 2019

Nombre de votes pour : 34 soit en voix : 116

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 7 soit en voix : 19

➔ Le Rapport Financier de l'exercice 2019 est approuvé

d) Vote pour la résolution N° 3 : Rectification de la dénomination de la LEGE

| | | | |
|--------------------------|----|----------------|-----|
| Nombre de votes pour : | 38 | soit en voix : | 128 |
| Nombre de votes contre : | 0 | | |
| Nombre d'abstentions : | 3 | soit en voix : | 7 |

➔ La demande de rectification de la dénomination de la LEGE dans le RNA est adoptée.

e) Vote pour la résolution N° 4 : Quitus au Comité Directeur

| | | | |
|--------------------------|----|----------------|-----|
| Nombre de votes pour : | 36 | soit en voix : | 119 |
| Nombre de votes contre : | 0 | | |
| Nombre d'abstentions : | 5 | soit en voix : | 16 |

➔ Le quitus est donné au Comité Directeur sortant.

3) Proposition du Président pour la composition du Bureau

Le Président rappelle les éléments essentiels de l'article 7 des statuts qui traite de cette question :

« Dès son élection, le Président propose la composition du Bureau de la Ligue au Comité Directeur qui doit la ratifier par un vote à la majorité simple. Le Président peut à tout moment et dans les mêmes conditions le recomposer pour la durée restante du mandat qui s'éteint avec celui du Comité Directeur. La composition du Bureau n'excède pas huit membres, dont un nombre de licencié(e)s de chaque sexe respectant le principe édicté à l'article 6.2 des présents statuts, tous choisis au sein du Comité Directeur. Il comprend au moins le Président, un Vice-Président, le Secrétaire Général et le Trésorier. »

Régis NOIZET indique qu'il a souhaité la nomination de 2 Vice-Présidents avec pour mission essentielle d'assurer une présence officielle de la LEGE auprès des instances régionales à Strasbourg et à Nancy.

Régis NOIZET soumet à la ratification du Comité Directeur la liste suivante pour la constitution du Bureau :

| | | |
|------------------------------------|---|------------------------|
| Président | : | Régis NOIZET |
| Vice-Président | : | Claude ADRIAN |
| Vice-Président | : | Daniel ROOS |
| Secrétaire Général | : | Jean-Pierre LIST |
| Trésorier | : | Etienne ROBERT-DEHAULT |
| Directrice Régionale des Féminines | : | Delphine BERGMANN |

Régis NOIZET rappelle que les fonctions des membres du Bureau sont elles aussi définies dans l'article 7 des statuts. Les statuts sont consultables sur le site Internet du Club.

4) **Vote de ratification de la composition du Bureau**

Abstentions : 0

Votes contre : 3 Bernard Leclerc, Stéphane Jouniaux et Laurent Morvrance

➔ La proposition de composition du Bureau est ratifiée.

5) **Liste des Directions à créer**

Régis NOIZET propose la constitution des Directions ci-après et souhaite en confier la responsabilité aux personnes désignées.

| | |
|---|-------------------|
| Direction Régionale des Féminines | Delphine BERGMANN |
| Direction Technique Régionale | Daniel ROOS |
| Direction Régionale de l'Arbitrage | Rachid HEDDACHE |
| Direction Régionale Jeunes et Scolaires | Claude ADRIAN |
| Direction Régionale du Développement | Jean-Pierre LIST |
| Direction Régionale de la Communication | Stéphane JOUNIAUX |
| Direction Régionale Numérique | reste à pourvoir |

Pour cette dernière Direction, Régis Noizet indique qu'il est encore à la recherche d'un responsable et il demande aux membres de Codir de faire connaître l'existence de cette Direction aux personnes potentiellement intéressées. L'intérêt de cette Direction est d'autant plus important dans le contexte sanitaire actuel.

Chaque Direction constituera une Commission de 8 à 10 membres pour réaliser les études et travaux de son programme.

6) **Vote de ratification des Directions et de leur Directeur**

Régis NOIZET soumet à un vote de ratification la liste des Directions et la nomination des Directeurs Régionaux

Abstentions : 0

Votes contre : 0

➔ La nomination des Directeurs Régionaux est ratifiée à l'unanimité.

Régis Noizet demande à chaque Directeur de rechercher dès à présent des bénévoles pour participer aux travaux de leur Commission. Les participants n'ont pas besoin d'être des membres du Codir.

Delphine Bergmann indique que des représentants masculins peuvent rejoindre sa Commission car ils peuvent également se sentir concernés par le développement des échecs pour les féminines.

7) **Organisation des travaux des différentes instances**

Comité Directeur

Il est proposé de faire quatre réunions par saison sportive dont au minimum une réunion en présentielle.

Le Bureau

Le Bureau se réunira par visioconférence à une fréquence bimestrielle. Une réunion en présentielle pourra être proposée si l'ordre du jour le nécessite.

Les Commissions

La fréquence des réunions sera fonction des projets engagés. Elles devront néanmoins se réunir à une fréquence au minimum trimestrielle.

Régis NOIZET demande aux Directeurs Régionaux :

- de constituer leurs équipes de « permanents » pour le 20 janvier 2021 au plus tard. La Commission devra être constituée d'un minimum de 3 membres et d'un maximum de 8 membres. D'autres personnes pourront intervenir dans les réunions ou dans la réalisation des travaux en fonction des besoins des projets.
- chaque Direction devra définir ses projets et leur calendrier d'ici le 20 janvier 2021. Des demandes de contribution budgétaire pourront également être faites pour cette même date.
- un compte rendu sommaire devra être établi à l'issue de chaque réunion et communiqué pour information au Président de la LEGE
- les rapports concernant les travaux des Commissions seront soumis annuellement à l'approbation du Comité Directeur.

Régis Noizet souligne que le travail des Directions et de leur Commission est un aspect fondamental pour la Ligue. Il est donc important qu'il puisse s'engager rapidement et dans de bonnes conditions. Cela suppose bien sûr que tous les participants acceptent d'investir un minimum de temps, d'énergie et de compétence dans les travaux.

8) Note d'information : LEGE – CDJE – CLUBS

Une note d'information décrivant les raisons d'être et les missions de la LEGE a été diffusée aux membres du Codir avec l'ordre du jour de cette réunion.

L'évocation de cette note à l'occasion de la présente réunion serait trop chronophage. Certains points de vue ou certains constats peuvent certainement faire l'objet de contestation ou de débat. Il est proposé aux membres du Comité Directeur qui le souhaite de faire part de leurs remarques par un courriel adressé à JP List via l'adresse mail de la Ligue (qui figure dans l'entête).

Il est proposé à chaque Direction de prendre en compte les thèmes qui la concernent.

La note sera également évoquée au cours d'une réunion du Bureau.

9) Questions d'actualité

• *Fonctionnement des clubs en présentiel*

Daniel Roos indique que des formations pour les jeunes pourront être organisées en présentiel à partir du 15 décembre. La seule question qui reste en suspens est de savoir s'il sera possible de faire jouer les enfants en face à face ? Des discussions sont en cours entre la FFE et le ministère.

• *Calendrier des compétitions*



Ligue des Échecs du Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Association loi de 1901 (RNA W543009501) - Siret : 823834 908 00019
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Adresse de gestion : 9 Lotissement La Charme – 08310 La Neuville en Tourne à Fuy
www.echecs-grand-est.fr © ligueechecsgrandest@gmail.com



Pour Régis NOIZET, il s'agit là d'une priorité afin de donner de la visibilité à tous les clubs. Daniel Roos est d'accord sur ce point d'autant que le calendrier de beaucoup d'autres événements en dépend, en particulier pour les compétitions transfrontalières.

- **Opportunité de créer une Direction des Formations**

La question était de savoir s'il était souhaitable de créer une Direction des formations chargées de développer et de « chapeauter » les formations de toute nature.

Daniel Roos se propose de continuer à s'occuper de la formation des « initiateurs » et des « entraîneurs » comme il l'a déjà fait dans le passé.

Christian Simon pense qu'il est préférable que chaque Commission s'occupe des formations de son domaine de compétence. C'est aussi l'avis de Rachid Heddache qui pense qu'une centralisation provoquerait des besoins de concertation trop importants.

Jean-Pierre List propose que chaque Direction identifie clairement les formations qu'elle envisage de mettre en place (au moins dans leur nature) et que cela fasse l'objet de son programme. Cela permettra de s'assurer que tous les besoins sont couverts.

Le Président renouvelle ses remerciements aux participants et il clôt la réunion à 21h25.

Secrétaire Général de la LEGE

Jean-Pierre LIST

Président de la LEGE

Régis NOIZET